

REGLEMENT TOURNOI LOISIRS

Saison 2023-2024

Commission Loisirs :

François FOUCHET
06 65 45 88 01
fouchet.francois@bbox.fr

I. Article 1 :

Le tournoi se déroulera selon les règlements de la F.F.T.T. en vigueur.

II. Article 2 :

Le juge Arbitre sera seul qualifié pour trancher tous les cas litigieux non prévus dans le présent règlement.

III. Article 3 :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses du Loiret licenciés loisirs à la F.F.T.T et non licenciés. Le tournoi est ouvert à toutes les catégories à partir des minimes. Chaque joueur devra se munir d'une raquette F.F.T.T et d'une balle.

Les joueurs non licenciés devront fournir nom, prénom, date de naissance pour établissement d'une licence événementielle.

IV. Article 4 :

Le comité du Loiret de Tennis de Table décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident pouvant se produire pendant le tournoi.

V. Article 5 :

Chaque joueur devra se faire pointer dès son arrivée.

Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes.

VI. Article 6 :

La compétition est une compétition individuelle à classement intégral.

Le format du tournoi est le suivant :

Une première phase répartie en poules de 3 joueurs ou plus (en fonction du nombre d'inscrits).

Une deuxième phase à tableau à classement intégral.

VII. Article 7 :

Le fait de s'engager implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

VIII. Article 8 :

L'organisateur se réserve le droit de modifier la compétition en fonction du nombre de participants.

IX. Article 9 :

Une récompense sera remise aux trois premiers joueurs.